



Montant des indemnités accident de circulation en tant que passager d'une voiture

Par **Hasshej**, le **29/03/2019** à **22:12**

Bonjour,

j'ai été victime d'un accident de circulation en tant que passager autostoppeur le 01 septembre 2018.

j'ai eu fractures des vertèbres c7, d1, et d2 avec tassement, écrasement et déplacement léger de d1.

J'ai eu trois côtes fracturées, 2 à gauche, une à droite avec œdèmes aux poumons.

le crâne ouvert sur 6 cm avec traumatisme crânien.

j'ai été pris en charge en réanimation aux chru de Amiens, où les professeurs ont hésités 3 jours avant de décider de ne pas m'opérer et de m'immobiliser dans un corset thermomoulé en service neurochirurgie.

puis transféré en ambulance le 10 septembre depuis l'hôpital de Amiens jusqu'à mon domicile près de Mulhouse en Alsace avec tout le matériel médical où je suis resté alité pendant 4 mois.

je suis actuellement en hôpital de jour pour suivre la rééducation.

j'ai une cifose au niveau de ma fracture sur la colonne vertébrale, qui a entraîné des hernies dans les lombaires et des protrusions dans les cervicales.

j'ai une rigidité cervicale qui fait que je ne peut ni lever la tête ni la tourner vers la gauche ou la droite que de quelques degrés.

je vis toujours avec un risque de tétraplégie au moindre choc du fait de la position et de la forme de la fracture.

je suis toujours en arrêt maladie. Le dernier a été prolongé jusqu'au 31 mai 2019.

je venais de commencer une formation depuis 4 jours pour une durée de neuf mois lorsque j'ai eu mon accident.

je suis depuis ce jour là sans aucun revenus ni indemnités journalières et pourtant je n'ai reçu

aucune provision de la part de l'assurance du conducteur. Au contraire celle ci a cherché à dégager sa responsabilité en disant que le véhicule n'était plus assuré depuis 1 mois.

Pourtant le fond de garantie estime que la résiliation a été faite de manière unilatérale par l'assurance.

le conducteur est connu et identifié pourtant il n'a toujours pas été auditionné.

moi, je suis au milieu de tout ça, handicapé à vie et sans aucune ressource.

je précise que je suis marié, père de deux enfants et dont l'épouse n'a qu'un emploi à mi-temps.

mon salaire en formation devait être de 1872 euros par mois

Comment puis je faire pour demander une provision alors que ni le conducteur ni son assurance ne veulent assumer leurs responsabilité et pensez vous que je puisse chiffrer toutes les difficultés financières dû à leurs manque de réactivité.

j'espere sincèrement que vous me répondrez et saurais m'aider à y voir plus clair, je me sens complètement dépassé.

merci d'avance et je reste à votre disposition, pour toutes informations supplémentaires